

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 17 janvier 2018**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **20h00** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Jean-Guy Dubois, maire et préfet suppléant
	M. Fernand Croteau, représentant
	M. Raymond St-Onge, représentant
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	M. Robert Gendron, représentant
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Martin Beaulac, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Éric Dupont, maire
Saint-Sylvestre	M. Adrien Pellerin, maire
et tous formant quorum	

Assistant également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe
Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Mario Lyonnais souhaite la meilleure des années à toutes les personnes présentes et espère que 2018 permettra de poursuivre les projets en cours et que la MRC en ressorte grandie.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Aucun ajout n'est fait

RÉSOLUTION # 2018-01-1
adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.
ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
6. FINANCES
 - 6.1 Attribution des fonds
 - 6.1.1 Fonds de développement du territoire
 - 6.1.2 Soutien aux initiatives de développement culturel
 - 6.2 Liste des encaissements et déboursés
 - 6.3 Liste des comptes à payer
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Nominations
 - 7.2 Correspondance
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis de conformité
 - 8.1.1 Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – règlements modifiant le plan et règlements d'urbanisme
 - 8.2 Avis d'opportunité
 - 8.2.1 Ville de Bécancour – règlement no.1533
9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Programme RénoRégion – hausse de la valeur maximale d'un logement admissible
 - 9.2 Cours d'eau
 - 9.3 Invitations / colloques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

- 9.4 Demande d'aide financière et/ou d'appui
9.4.1 TRECQ – journées de la persévérence scolaire 2018
10. AFFAIRES NOUVELLES
10.1 Activité reconnaissance municipale
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2018-01-2
adoption du procès-verbal – séance du 22 novembre 2017**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2017 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

6. FINANCES

6.1 Attribution des fonds

6.1.1 Fonds de développement du territoire

**RÉSOLUTION # 2018-01-3
fonds de développement du territoire
acceptation de dossiers**

CONSIDÉRANT QUE les projets «Initiatives municipales» ont reçu l'assentiment des municipalités concernées;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter les projets suivants dans le cadre du Fonds de développement du territoire :

Projet	Promoteur	Montant recommandé	Coût total	Mise du promoteur
Initiatives municipales				
Plan directeur de verdissement	Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	12 388 \$	15 485 \$	997 \$
Revitalisation du parc école Terre-des-Jeunes	Ville de Bécancour	10 743 \$	95 662.88 \$	40 000 \$

ADOPTÉE

6.1.2 Soutien aux initiatives de développement culturel

**RÉSOLUTION # 2018-01-4
entente de développement culturel 2018-2020
autorisation de modification du protocole de l'EDC 2018-2020**

CONSIDÉRANT la possibilité d'ajouter un projet supplémentaire à l'entente de développement culturel (EDC) 2018-2020 grâce au volet culture de la Stratégie maritime du gouvernement;

CONSIDÉRANT que la ville de Bécancour a déposé, pour l'année 2018, un projet jugé conforme par la direction régionale du MCC et intitulé « Animation historique théâtrale » ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'inclure ce projet dans l'entente de développement culturel de la MRC de Bécancour et ce, sans implication financière de la part de la MRC ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Guy Dubois

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser l'ajout du projet « Animation historique théâtrale » au protocole de l'EDC 2018-2020 et de désigner M. Daniel Béliveau comme signataire des avenants et autres documents associés.

ADOPTÉE

6.2 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements, pour la période du 16 novembre 2017 au 11 janvier 2018, s'élèvent à 920 440 \$ (subvention projet Terre des Jeunes, FDT 2017-2018 versements 2 et 3, infraction au règlement sur l'abattage d'arbres, vente de bois, subvention projet de LaRue Bécancour,

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

loyer poste SQ, avance formation pompiers 2018, loyer cabane à sucre, quotes-parts, contribution et subventions RénoRégion, v/t 2017, factures diverses).

Les déboursés pour la même période sont de 1 254 071 \$ (projet fibre optique : construction, ingénierie, analyse permis, location poteaux, travaux préparatoires, intérêts, repérage), évaluation foncière 19 de 24, avance de fonds à Transport des Personnes, projet de LaRue Bécancour, rémunération, DAS, déplacements, programmes de rénovation, fournitures de bureau, colloques, lots intra (coupe et transport de bois, plantations), cours d'eau, entretien automobile, cotisations, aliments, électricité (bornes, lots intra), internet, téléphone, cellulaires, timbres, poste SQ (électricité, déneigement, conciergerie, travaux drainage, bureau directeur) FDT, EDC, PAC, entretien et location équipements, loyer bureaux).

Mme Ginette Deshaies explique que sur les sommes reçues pour le projet de LaRue Bécancour, 20 000 \$ seront versés à la CDC.

6.3 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2018-01-5
acceptation des comptes à payer au 11 janvier 2018**

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 11 janvier 2018, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT \$	TOTAL \$
1 CLD de la MRC de Bécancour	contribution 2017 – 4 de 4	100 775.00	100 775.00
2 Conseil des Abénakis de Wôlinak	entente culturelle 2017	10 000.00	10 000.00
3 Excavation Denis Demers inc.	CE Neault (Ste-Cécile) CE David-Dubois (Ste-Cécile)	4 047.12 1 954.58	6 001.70
4 Excavation FMK	CE Borommée-Poisson (Bécancour) rivière du Moulin (Bécancour) CE Bras-Chaud (Ste-Marie) rivière de la ferme, br.4 (Bécancour)	2 558.20 1 954.58 632.67 1 580.90	6 726.05
5 Excavations Roland Laquerre	CE Tousignant	287.44	287.44
6 Hydro-Québec	analyse permis location poteaux	144.87 3 258.70	3 403.57
7 Leroux, Beaudry, Picard & Associee	rénovation cadastrale St-Sylvestre	10 089.06	10 089.06
8 MRC de l'Érable	dégagement plantation	5 550.42	5 550.42
9			142 833.24

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1 Nominations

**RÉSOLUTION # 2018-01-6
nominations aux comités de la MRC**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Robert Gendron

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les personnes ci-après désignées soient nommées aux comités suivants et ce, pour les années 2018-2019, soit :

COMITÉ	PERSONNES NOMMÉES
Bureau des Délégués	Mario Lyonnais (Jean-Guy Dubois) Jean-Louis Belisle (Christian Baril) Adrien Pellerin (Martin Beaulac)
Comité consultatif agricole	Raymond St-Onge Guy St-Pierre 4 membres de l'UPA 1 citoyen 1 représentant « forêt »
Comité culturel	Préfet et/ou préfet suppléant Jean-Louis Belisle Julie Pressé Simon Brunelle 1 représentant par noyau urbain
Comité d'aménagement	Mario Lyonnais, préfet Christian Baril Jean-Louis Belisle Jean-Guy Beaudet Raymond St-Onge

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

COMITÉ	PERSONNES NOMMÉES
Comité de développement durable	Mario Lyonnais, préfet Christian Baril Simon Brunelle représentants de fédérations (2) représentants de citoyens (2)
Comité de sécurité publique	Mario Lyonnais, préfet Fernand Croteau Maurice Grimard Ginette Deshaies Simon Brunelle Éric Dupont 2 représentants de la SQ
Comité de suivi interne PIIRL	Mario Lyonnais, préfet Raymond St-Onge représentants du Grand conseil de la Nation Waban-Aki Julie Dumont Daniel Béliveau
Comité de suivi PGMR	Adrien Pellerin Jean-Louis Belisle Ginette Deshaies
Comité du schéma de couverture de risques	Mario Lyonnais, préfet Guy St-Pierre Julie Pressé Fernand Croteau chef incendie du SSIR et de ville de Bécancour
Comité multi-ressources (lots intra)	Mario Lyonnais, préfet Jean-Louis Belisle Ginette Deshaies Représentant Nation Waban-Aki Représentant agroalimentaire-forêt Représentant loisir Représentant faune
Fonds d'investissement en agriculture	Guy St-Pierre Daniel Béliveau
Table de concertation MRC/UPA	Mario Lyonnais, préfet Raymond St-Onge Guy St-Pierre Éric Dupont Ginette Deshaies
Fusions OMH	Éric Dupont Fernand Croteau Julie Pressé Guy St-Pierre

ADOPTÉE

RÉSOLUTION # 2018-01-7
nominations aux organismes

CONSIDÉRANT que la MRC doit renommer périodiquement ses représentants ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Robert Gendron

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les personnes ci-après désignées soient nommées pour représenter la MRC de Bécancour aux organismes suivants et ce, pour les années 2018 et 2019, soit :

ORGANISME	PERSONNE(S) NOMMÉE(S)
Agence forestière des Bois-Francs	Mario Lyonnais
Aire faunique communautaire	Fernand Croteau
CA du CLD de la MRC de Bécancour	Jean-Guy Dubois Guy St-Pierre
Comité d'Investissement commun (CIC)	Jean-Guy Dubois
CR Développement social	Julie Pressé
CR Environnement CQ	Ginette Deshaies
Culture Centre-du-Québec	Julie Pressé
Développement social	Julie Pressé
Fonds d'Aide au Rayonnement des Régions	Mario Lyonnais Jean-Guy Dubois Christian Baril
FIER Soutien	Yves Boisvert
GROBEC	Jean-Louis Belisle
Je Bouge pour ma Santé	Simon Brunelle
Mise en valeur de la route 132	Raymond St-Onge Jean-Louis Belisle
Radio communautaire CKBN	Julie Pressé
Parc de la Rivière Gentilly	Ginette Deshaies
SADC	Julie Pressé
SOPFEU	Mario Lyonnais
Sport Loisirs Centre-du-Québec	Jean-Louis Belisle
Table de Concertation de l'estuaire fluvial	Christian Baril
Table des aînés	Maurice Grimard

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

ORGANISME	PERSONNE(S) NOMMÉE(S)
Table santé publique	Jean-Guy Dubois
Transport des personnes	Maurice Grimard Ginette Deshaies Guy St-Pierre Fernand Croteau
ZIP Les Deux Rives	Fernand Croteau

ADOPTÉE

7.2 Correspondance

- 16) *Municipalité de Parisville – résolution # 160-17 – Commission scolaire de la Riveraine – vente/aliénation de l'immeuble situé au 1255, rue St-Jacques, occupé actuellement par l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour : M. Maurice Grimard rappelle que l'organisme a un rayonnement régional et que l'aliénation de cet immeuble ne tient pas compte des nombreux investissements qui y ont été faits par l'organisme et bien d'autres intervenants. Il demande à pouvoir obtenir l'appui de la MRC et des municipalités si Parisville en faisait la demande dans la poursuite des pourparlers avec la commission scolaire. M. Mario Lyonnais lui assure le soutien de la MRC.*

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis de conformité

8.1.1 Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – règlements modifiant le plan et règlements d'urbanisme

**RÉSOLUTION # 2018-01-8
avis de conformité – Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
règlements modifiant le plan et règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 370 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication dans les affectations de la MRC de Bécancour est entré en vigueur le 22 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent a adopté son plan et règlements d'urbanisme et ce, pour se conformer à la modification apportée au SADR;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent profite de cette concordance pour ajuster certaines dispositions à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent doit déposer ses documents à la MRC, conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour obtenir un avis de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donner un avis à savoir si lesdits règlements sont conformes au SADR;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse technique des documents déposés établit que ceux-ci sont conformes au SADR et aux dispositions de son document complémentaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Robert Gendron

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que les règlements ci-dessous mentionnés sont conformes au SADR, aux dispositions de son document complémentaire et aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire, ainsi qu'il suit :

Règlement no.	Modifiant le
139-2017	Plan d'urbanisme # 95-2012
140-2017	Règlement de zonage # 96-2012
141-2017	Règlement de lotissement # 97-2012
142-2017	Règlement sur les permis et certificats # 99-2012
143-2017	Règlement sur les conditions d'émission de permis de construction # 100-2012
144-2017	Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation architecturale # 104-2012

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

8.2 Avis d'opportunité

8.2.1 Ville de Bécancour – règlement no.1533

**RÉSOLUTION # 2018-01-9
avis d'opportunité – ville de Bécancour
règlement d'emprunt no.1533**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no.1533 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 1470 décrétant une dépense et un emprunt de 85 000 \$ pour la construction d'une conduite d'égout domestique sur la rue Lapierre;*»;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 46 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux de construction d'une conduite d'égout domestique sur la rue Lapierre (secteur Saint-Grégoire);

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent dans une affectation villégiature au SADR;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ne contreviennent pas aux objectifs du SADR ni aux dispositions de son document complémentaire;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable au règlement no.1533 intitulé «*Règlement modifiant le règlement numéro 1470 décrétant une dépense et un emprunt de 85 000 \$ pour la construction d'une conduite d'égout domestique sur la rue Lapierre.*»

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Programme RénoRégion – hausse de la valeur maximale d'un logement admissible

**RÉSOLUTION # 2018-01-10
programme RénoRégion
hausse de la valeur maximale d'un logement admissible**

CONSIDÉRANT QUE depuis le lancement du programme RénoRégion en 2015, pour qu'un logement soit admissible, sa valeur maximale ne pouvait excéder 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible sera de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la valeur uniformisée maximale du logement dans une municipalité ou MRC doit être officialisée par le biais d'une résolution;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la MRC de Bécancour fait passer de 100 000 \$ à 115 000 \$ la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible dans le cadre du programme RénoRégion.

ADOPTÉE

9.2 Cours d'eau

9.3 Invitations / colloques

9.4 Demande d'aide financière et/ou d'appui

9.4.1 TRECQ – journées de la persévérance scolaire 2018

**RÉSOLUTION # 2018-01-11
proclamation de la persévérance scolaire 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser une geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

CONSIDÉRANT QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 12 au 16 février 2018, nous nous engageons :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire;
- à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
- à souligner les efforts des jeunes de notre région;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de déclarer que la MRC de Bécancour appuie les Journées de la persévérance scolaire 2018.

ADOPTÉE

M. Mario Lyonnais ajoute que la semaine de la persévérance scolaire se tiendra du 12 au 16 février. Il tient également à mettre en lumière la renommée dont jouit l'éducation aux adultes à Sainte-Marie-de-Blandford. Cette dernière permet aux décrocheurs de toute la région de terminer leur secondaire et d'avoir plus de chances de trouver un travail plus rémunérateur.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Activité reconnaissance municipale

MM Louis Beauregard (CIUSSSMCQ) et Yvan Béliveau (Caisse Desjardins Godefroy et Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne) dévoilent la municipalité gagnante dans le cadre de l'événement « Je bouge pour ma santé ». Pour une 2^e année, le prix est remis à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 2018-01-12
levée de la séance

SUR PROPOSITION DE Monsieur Marin Beaulac

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (13h45).

ADOPTÉE

Mario Lyonnais
Préfet

Daniel Béliveau
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**